Règlement

Concours littéraire d'Alsace, 2ème édition / catégorie adultes forme longue

Art. 1 : Objet du concours

Le Pôle Lecture Publique de la Collectivité européenne d'Alsace organise la deuxième édition du Concours littéraire d'Alsace.

L'ambition de ce concours est de valoriser les pratiques d'écriture amateur en Alsace. A travers sa politique de lecture publique, la Collectivité européenne d'Alsace vise à soutenir la création littéraire en Alsace et à propos de l'Alsace ainsi qu'à stimuler l'imaginaire et à valoriser le patrimoine alsacien.

Art. 2 : Conditions

La participation au concours est gratuite. Une seule production par candidat est autorisée. Un candidat est identifié par ses nom, prénom(s), date de naissance et adresse postale (cf. annexe 1). Le candidat garantit qu'il est l'auteur de la production remise et qu'il s'agit d'une œuvre originale réalisée sans recours à une intelligence artificielle. La production ne doit pas avoir été primée, ni récompensée ou distinguée, même sous un titre différent, à l'occasion d'autres concours.

La production est obligatoirement inédite (ni déjà éditée, ni déjà auto-éditée). L'auteur doit être en pleine possession de ses droits d'auteur. La présentation d'une production dans le cadre du présent concours est exclusive de toute participation à une compétition similaire jusqu'à la proclamation des résultats du présent concours. De même, l'auteur s'engage à ne pas signer de contrat d'édition ou de contrat dit à compte d'auteur ayant pour objet sa production, et ce jusqu'à l'annonce des résultats du présent concours.

Les productions des candidats sont examinées selon les critères suivants : respect du thème, qualité d'écriture, originalité, syntaxe, orthographe.

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, sans condition de résidence.

Les productions doivent respecter les critères suivants :

- roman d'anticipation à destination d'un lectorat adulte, en langue française ;
- entre 30 000 et 70 000 mots (soit entre 180 000 et 420 000 signes espaces compris) ;
- format A4, recto seul (si production remise en version imprimée), en police de caractères Verdana corps 10, avec un interlignage de 1,5 et une marge de 2 cm ;

Aucune production manuscrite n'est acceptée.

La production doit être transmise au format pdf.

Le texte de la production ne doit comporter aucune signature ou marque distinctive.

Tous les propos à caractère diffamatoire, discriminatoire ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité morale de quiconque, ou contraires à l'ordre public, sont éliminatoires.

Art. 3 : Thème

Les candidats devront écrire un roman d'anticipation autour de la thématique "*Raconter l'Alsace de demain, à partir des innovations d'hier, d'aujourd'hui et de demain*" :

« Impression sur étoffes, presse mécanique de Gutenberg, première opération chirurgicale à distance, tubes cathodiques… L'Alsace est porteuse d'une histoire singulière, ancrée dans l'innovation, créatrice du futur. Cette histoire est rythmée par de nombreuses inventions emblématiques qui ont pour point commun d'avoir changé notre quotidien, notre altérité, notre société :

1454 : Johannes Gutenberg révolutionne le rapport à l'écrit et la diffusion des savoirs et des connaissances en inventant un modèle de presse mécanique à Strasbourg. Avec l'imprimerie la connaissance se diffuse, de plus en plus vite. Les fausses informations aussi, déjà. Plus de 550 ans plus tard, une entreprise mulhousienne installe la toute première imprimante 3D bi-matière de France, positionnant ainsi l'Alsace dans un secteur considéré comme précurseur d'une des prochaines révolutions industrielles majeures du XXIe siècle. Exemple emblématique de l'innovation made in Alsace, l'histoire de l'imprimerie illustre la créativité novatrice d'un territoire et de son impact sur la diffusion des savoirs.

1517 : Les habitants de Strasbourg assistent à un événement exceptionnel : la première dissection humaine jamais réalisée dans la région. L'espérance dans la chirurgie nait, pour l'utile, comme pour l'agrément… Cinq siècles plus tard, en 2001, une équipe du CHU de Strasbourg opère à distance, grâce à un robot chirurgical, une patiente hospitalisée à New-York. L'Alsace, laboratoire d'expérimentation de nouvelles technologies médicales, continue ainsi de donner un nouveau souffle à la médecine occidentale.

XVIIIe siècle : Les premières manufactures royales spécialisées dans l'impression sur étoffes sont créées en Alsace. La ville de Mulhouse sera l'un des fers de lance du textile alsacien, ainsi qu'en témoignent les riches collections conservées au Musée de l'Impression sur Étoffes. La manufacture permet l'accession d'un plus grand nombre a un coût toujours mieux maîtrisé. Les grandes familles industrielles avaient-elles imaginé que Shein les dépasserait ? Aujourd'hui, la filière textile alsacienne constitue une filière d'excellence, qui met en avant la qualité, le savoir-faire, la production locale et l'innovation : le Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles de l'Université de Haute-Alsace est aujourd'hui l'un des rares laboratoires de recherche français en textile et science des fibres.

1897 : L'ingénieur Ferdinand Braun utilise pour la toute première fois un tube à rayons cathodiques dans son laboratoire de Strasbourg. Ancêtres des écrans LCD, ces tubes étaient présents dans la plupart des postes de télévision et dans les écrans d'ordinateur. En 2014, c'est à l'équipe de l'Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS), que l'on doit l'invention de la plus petite LED au monde. Cristaux liquides, nouvelles technologies d'affichage… L'Alsace s'affirme comme pionnière dans le domaine des innovations de pointe qui révolutionnent les objets du quotidien (écrans, ordinateurs, smartphones…). Les objets par lesquels se structure aujourd'hui notre rapport aux autres.

L'Alsace invente le monde de demain depuis des siècles, berceau d'innovations qui sont des révolutions qui ont changé et changent la société. Et dans le futur ? Racontez l'Alsace de demain, telle qu'elle naît dans votre imagination. »

Art. 4 : Lauréat et prix

La désignation du lauréat donne lieu à un prix constitué des deux formes suivantes :

- une aide financière d'un montant de 2000€ ;
- la publication de son roman par une maison d'édition partenaire de la Collectivité européenne d'Alsace pour le présent concours. Le lauréat s'engage à contractualiser avec la maison d'édition et à suivre l'ensemble des consignes liées à ce contrat

(notamment le fait de retravailler son texte conformément aux consignes de la maison d'édition). Le roman sera remis à la maison d'édition en octobre 2025, pour une publication au printemps 2026.

Le lauréat sera prévenu directement et individuellement par courrier ou courriel (à l'adresse indiquée dans le dossier de participation, la Collectivité européenne d'Alsace n'étant pas tenue responsable d'un changement d'adresse ultérieure).

Art. 5 : Modalités d'envoi des productions

Le concours est ouvert du 25 novembre 2023 au 15 mai 2025 à minuit, date limite d'envoi (par voie postale) ou de remise (par mail) des productions.

Le dossier doit comporter :

- La fiche d'inscription (annexe 1) ;
- Le roman complet anonymisé ;
- Le synopsis anonymisé (résumé détaillé du scénario du livre de 1 à 2 pages, comprenant les péripéties et les révélations ; ce résumé permet d'avoir une vue d'ensemble sur le manuscrit).

Le dossier doit être adressé et/ou remis par mail à concours.ecriture@alsace.eu ou par voie postale à l'adresse suivante :

Bibliothèque d'Alsace –
Site de Truchtersheim
Concours littéraire
44 rue du Sonnenberg
67370 Truchtersheim

Pour tout envoi par voie postale, le tampon de La Poste fait foi. Toute participation envoyée ou remise ultérieurement à la date limite ne sera pas prise en considération. Chaque candidat reçoit un accusé de réception. Les organisateurs ne sauraient être responsables des problèmes postaux pouvant intervenir pendant la durée du concours.

Art. 6 : Jury

La sélection du roman lauréat se fera en deux phases :

- Une phase de présélection : toutes les productions proposées sont examinées et font l'objet d'une présélection sur la base du synopsis, des 10 premières pages du manuscrit et de 10 autres pages choisies de manière aléatoire dans la suite du manuscrit. Les productions sont examinées selon les critères suivants : respect du thème, qualité d'écriture, originalité, syntaxe, orthographe.

- A l'issue de cette présélection, un jury composé de membres représentant la maison d'édition partenaire, le monde du livre, de la lecture publique et de la culture, délibère afin de désigner le lauréat. Ce jury est présidé par un(e) représentant(e) du monde du livre ou de la création littéraire.

Art. 7 : Recevabilité des dossiers

Les dossiers ne respectant pas les dispositions prévues par les articles 2, 3 et 5 du présent règlement ne seront pas acceptés et seront déclarés irrecevables.

Art. 8 : Désignation du lauréat

Après les phases de pré-sélection et de délibération, mentionnées à l'article 6 de ce règlement, un lauréat est désigné.

Le nom du lauréat sera annoncé au mois de septembre 2025 (date prévisionnelle). Il sera mis en relation avec la maison d'édition partenaire après proclamation des résultats.

Le jury se réserve le droit de ne pas désigner de lauréat s'il estime que la qualité des productions présentées est insuffisante. Cette décision peut intervenir sans que la responsabilité de la Collectivité européenne d'Alsace ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

Art. 9 : Informations légales et protection des données personnelles

Les candidats s'engagent à signer la fiche d'inscription figurant en annexe au présent règlement.

Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site de la Collectivité européenne d'Alsace www.alsace.eu.

Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse mail, adresse postale, etc.) sont collectées par la Collectivité européenne d'Alsace et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

En participant, les participants acceptent que leurs données personnelles soient traitées dans le cadre de l'organisation du concours et de sa promotion.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données à caractère personnel les concernant en contactant la Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante : dpo@alsace.eu.

Les participants ont la possibilité de retirer leur candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : concours.ecriture@alsace.eu. Après le retrait de la candidature, les données personnelles seront effacées.

Les productions envoyées ne seront pas restituées.

Les productions envoyées ne seront communiquées qu'aux membres du jury et, pour le lauréat, à la maison d'édition partenaire. Une fois le concours clôturé, les fichiers contenant les productions seront supprimés.

Les données qui ne seront pas publiées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail) seront conservées par la Collectivité européenne d'Alsace pour une durée limitée, au plus tard jusqu'au 30 juin 2026.

Art. 10 : Modifications du règlement

La Collectivité européenne d'Alsace se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre du concours et de l'annuler. Dans ce cas, une information serait publiée sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace.

Art. 11 Réclamations et responsabilité / Force majeure

La Collectivité européenne d'Alsace est seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement.

La responsabilité de la Collectivité européenne d’Alsace ne saurait être encourue si un participant ne pouvait s'inscrire au concours ou s’il fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne lui permettant pas de chercher le lot éventuellement attribué. De même, la responsabilité de la Collectivité européenne d’Alsace ne saurait être engagée, si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent concours devait être modifié ou interrompu.

Annexe 1 au règlement

Concours littéraire d'Alsace / catégorie adultes forme longue

Fiche d'inscription

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

demeurant à :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Titre de la production :

- atteste avoir pris connaissance du règlement du Concours littéraire d'Alsace et déclare en accepter toutes les conditions ;

- garantis être l'auteur de la production remise, qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits et inédite (ni déjà éditée, ni déjà auto-éditée) et qu'elle a été réalisée sans recours à une intelligence artificielle ;
- m'engage, dans le cas où je serais désigné lauréat du concours, à contractualiser avec la maison d'édition partenaire de la Collectivité européenne d'Alsace et à suivre l'ensemble des consignes liées à ce contrat (notamment le fait de retravailler mon texte conformément aux consignes de la maison d'édition).

Je reconnais avoir pris connaissance du fait que ma participation au Concours littéraire d'Alsace ne donnera droit à aucune contrepartie matérielle, en particulier financière.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice à quiconque.

Fait à ……, le…….

Signature

précédée de la mention "Lu et Approuvé"